



Dans le cadre de la vente de prestations éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF), Ganapati s'engage à respecter les 10 règles suivantes :

**1** Ganapati est titulaire de la certification Qualiopi depuis le 5 novembre 2021 (condition préalable au dépôts d'offres de formation sur le CPF).

**2** Les formations proposées par Ganapati, peuvent être financées par le CPF à condition d'être certifiante. La certification est donc une obligation, le formateur doit donc informer et préparer son stagiaire à passer la certification

Ganapati s'engage à mettre tout en œuvre pour que l'apprenant puisse valider sa certification.

[Consultez nos certifications](#)

**3** Ganapati présente ses offres de formation avec éthique et transparence.

Chez Ganapati, l'offre est limpide. Le particulier achète sa formation en étant éclairé puisque :

- nous encourageons les stagiaires à prendre leurs temps,
- nous encourageons les formateurs à communiquer et à vendre leurs offres de formation avec éthique et bienveillance,
- nous encourageons les entreprises à communiquer auprès de leurs salariés sur leurs droits au CPF.

Nous respectons les règles d'utilisation de la marque, de la charte ou du logo MonCompteFormation.

**4** Ganapati s'interdit, et interdit à tous ses partenaires, le démarchage téléphonique, les fraudes et abus en tout genre pour commercialiser leurs offres de formation au CPF.

**5** Ganapati assure la sécurité de l'intégralité des données collectées de tous ses clients sur sa plateforme.

Nous informons les stagiaires sur les arnaques et autres ventes forcées sur le CPF.



**6** Ganapati informe au préalable des frais pris en charge par le Compte personnel de formation et des éventuels frais additionnels.

**7** Ganapati ne duplique pas les actions de formations similaires de son catalogue dans le but de faciliter la recherche pour tous les particuliers.

**8** Ganapati prévoit des modalités d'évaluation en amont de la formation pour adapter le cas échéant la prestation aux besoins de la personne.

**9** Pour les formations à distance, Ganapati contractualise un Protocole Individuel de Formation (PIF) avec le stagiaire. Ce qui implique :

- une assistance technique et pédagogique
- la connaissance des activités pédagogiques à produire et des évaluations qui valide la montée en compétences.

**10** Ganapati propose à tous ses clients le recours amiable et gratuit au service de la médiation de la consommation, en cas de litige.